



Montreuil, le 20 janvier 2021

Mme Amélie de MONTCHALIN
Ministre de la Transformation et de la Fonction publiques
Courriel : sp.mtfp@transformation.gouv.fr

Mme Élisabeth BORNE
Ministre du Travail, de l'Emploi et de l'Insertion
Courriel : sec.ministre.travail@cab.travail.gouv.fr

N/Réf : NP/AM
N°008_20210120

Objet : Préavis de grève de 0 h à 24 h pour les journées du lundi 1^{er} février 2021 au dimanche 28 février 2021

Mesdames les Ministres,

Après 11 mois de crise liée à la pandémie, force est de constater que la situation pour les salariés ne s'est pas améliorée, elle s'est même, pour la plupart d'entre eux, aggravée.

Ces derniers mois ont révélé au grand jour les conséquences de la destruction, par les politiques successives de ces dernières années, de notre système de santé et de notre fonction publique. Les alertes des professionnels de santé, et de l'ensemble des agents dans les écoles, sur les routes, en charge du ramassage de nos déchets, de l'assainissement sont brutalement validées.

Cette politique percute aujourd'hui de plein fouet les aspirations des fonctionnaires à exercer dans de bonnes conditions leurs missions de service public. La souffrance au travail est partout dans les collectivités : les horaires, bousculés en permanence, l'intensification du travail par manque d'effectifs, les injonctions contradictoires à la qualité tout en rognant toujours plus sur les moyens alloués, la culpabilisation permanente avec l'appel au professionnalisme pour compenser les insuffisances de l'institution, et au final trop souvent le constat d'être maltraitant avec les usagers malgré notre investissement et notre conscience professionnelle.

La fédération CGT des Services publics constate que le gouvernement, ne renonce en rien à ses plans de démantèlement des statuts, du droit du travail, par une mise en œuvre au pas de charge de la Loi dite de Transformation de la Fonction publique (LTFP), de nos services publics pour le compte des profiteurs et des spéculateurs alors que l'urgence doit être maintenant le dégel immédiat du point d'indice pour toute la fonction publique et le rattrapage de ce qui nous a été confisqué depuis son instauration, la revalorisation immédiate des grilles et carrières.

Si l'urgence à faire cesser la pandémie ne se discute pas, il n'en est pas de même des conditions dans lesquelles les salarié.e.s continuent de travailler et plus particulièrement ceux des services publics. La fédération CGT des Services publics convaincue que la loi de transformation de la fonction publique va continuer à porter gravement atteinte à la fonction publique, aux fonctionnaires et aux services publics réclame son abrogation.

... / ...

Le télétravail, tel qu'il est mis en œuvre, n'est pas la réponse aux besoins des agent.e.s et des usagers : les dangers d'une exploitation des travailleur.euse.s via ce mode de travail sont encore trop importants (absence de matériel, de temps de pause, de séparation avec le temps personnel...) tandis que les femmes subissent, par ce biais, encore plus l'injonction de devoir gérer le professionnel et les tâches domestiques et d'éducation.

La possibilité réelle de se défendre syndicalement, la liberté de manifester, de se rassembler, de contester doivent aussi être garanties à l'ensemble des travailleur.euse.s, et ceux et celles qui expriment leurs opinions ! Dans cette droite ligne, le projet de loi de « sécurité globale » et ses mesures liberticides creusent une fois de plus le fossé séparant le gouvernement et la population.

Si le gouvernement se félicite du nouveau dispositif de la protection sociale complémentaire dans la fonction publique, cela ne remplace en rien l'urgence d'une augmentation conséquente des salaires qui passe par le dégel immédiat du point d'indice.

C'est pourquoi la fédération CGT des Services publics revendique :

- L'abrogation de la loi de transformation de la fonction publique ;
- L'abrogation du jour de carence ;
- L'abandon des projets de réforme en cours et notamment le projet de loi 4 D et dite de « sécurité globale » ;
- La création massive de postes de fonctionnaires pour les services publics ;
- Le dégel du point d'indice et le rattrapage des salaires ;
- La réduction du temps de travail à 32 h.

Afin de permettre aux salarié.e.s et agent.e.s de défendre leur santé, leur emploi, pour améliorer leurs conditions de travail, la fédération CGT des Services publics, dépose **un préavis de grève de 0 à 24 h pour les journées du 1^{er} février 2021, 2 février 2021, 3 février 2021, 4 février 2021, 5 février 2021, 6 février 2021, 7 février 2021, 8 février 2021, 9 février 2021, 10 février 2021, 11 février 2021, 12 février 2021, 13 février 2021, 14 février 2021, 15 février 2021, 16 février 2021, 17 février 2021, 18 février 2021, 19 février 2021, 20 février 2021, 21 février 2021, 22 février 2021, 23 février 2021, 24 février 2021, 25 février 2021, 26 février 2021, 27 février 2021, 28 février 2021** pour l'ensemble des agents de la Fonction publique territoriale, ainsi que les salariés relevant de la partie privée de notre champ fédéral (entreprises de l'eau et de l'assainissement, thanatologie, secteur privé du logement social).

Notre organisation reste disponible pour toute négociation sur les revendications des personnels.

Nous vous adressons, Mesdames les Ministres, nos sincères salutations.

Pour la fédération CGT des Services publics
Natacha POMMET,



Secrétaire générale